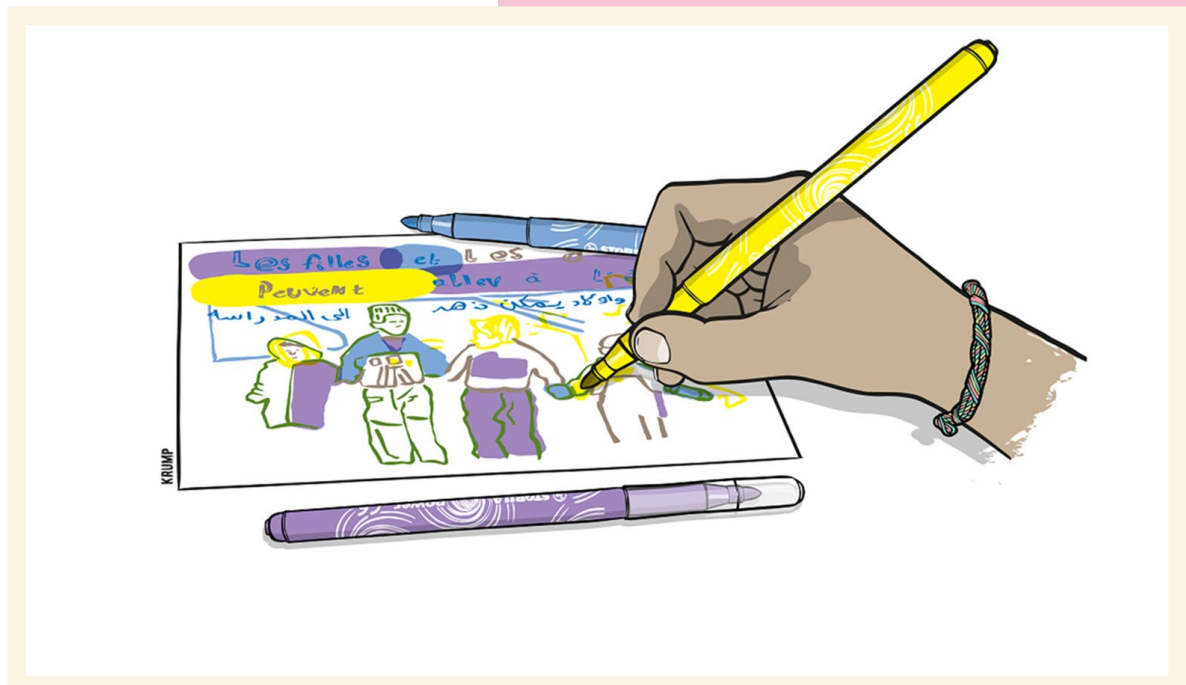


VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE ENVERS LES ENFANTS MIGRANTS

Guide pédagogique - outils de sensibilisation



REMERCIEMENTS

Nous remercions tou-te-s les participant-e-s au projet, sans qui rien de tout ceci n'aurait été possible :

les enfants, les jeunes facilitateur-rices (Fatoumata, Binta, Aissatou, Nyasha, Mariama, Teresa, Bruna, Andrea, Nick Arnaud), les artistes (Krump, Sarah Cheveau, Alison Morgan, Amandine Branders, Dan-T, Jo Malkez), les webdesigner/developer (les étudiantes d'Interface 3 et Loïc Truchot), les professionnel-le-s de l'accueil ainsi que ceux-celles qui ont contribué à faire de ce projet une réalité.

Merci !

Cet outil pédagogique a été réalisé par Luz Mertz Lopez, sous la supervision de Clémentine Léonard, dans le cadre du projet **BRIDGE**. (Building Relationships through Innovative Development of Gender Based Violence Awareness in Europe). Voir : <https://www.dei-belgique.be/index.php/projets/acheves/bridge.html> et l'exposition interactive sur : <https://www.dei-belgique.be/expo-bridge/>

Il fait partie des outils pédagogiques réalisés dans le cadre de l'action d'éducation permanente de Défense des Enfants International Belgique.

Graphisme / Mise en page : Olivia Olbrechts - ololbrechts@gmail.com



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
Affiches et cartes postales	3
1. Sexe, genre et orientation sexuelle	4
2. Violence verbale et harcèlement	8
3. Violence sexuelle	12
4. Pression sur le mariage : mariage précoce forcé des enfants	16
5. « Non, c'est non » : Parler de consentement	20
6. Accès à l'éducation : un droit fondamental pour tous et toutes	24
Jeu « Le monde qui tourne »	28
Chanter... Chanson Rap sur les VBG	29
Les activités du projet « Bridge »	30



INTRODUCTION

BRIDGE (Building Relationships through Innovative Development of Gender Based Violence Awareness in Europe) est un projet coordonné par Terre des Hommes Hongrie d'octobre 2018 à décembre 2020, avec des partenaires en Belgique, Roumanie, Grèce et à Malte. Ce projet a été mis en place afin de renforcer la réponse à la violence basée sur le genre (VBG) touchant les enfants et jeunes migrant·e·s.

L'un des principaux objectifs était de renforcer la capacité des enfants et jeunes migrant·e·s à établir des relations positives et de les sensibiliser à la VBG pour les aider à la prévenir, la signaler, et y remédier. Afin d'atteindre cet objectif, Défense des Enfants International Belgique, en collaboration avec plusieurs jeunes facilitateurs·rices (volontaires avec un parcours de migration) et artistes, a organisé divers ateliers avec des enfants vivant dans des centres d'accueil. Il s'agissait principalement d'aborder les VBG de manière bienveillante, et de permettre aux enfants de comprendre la problématique, savoir comment y répondre et à qui s'adresser en cas de besoin, tout en s'amusant.

Les outils que vous trouverez dans ce **kit pédagogique** sont le résultat final de la créativité des enfants qui a émergé lors des ateliers. Chacun de ces outils peut être utilisé pour informer et sensibiliser d'autres enfants et jeunes résidant dans les centres d'accueil à propos des différents aspects liés aux VBG, et ce de manière accessible.

Ces animations permettent d'aborder, en fonction des intérêts des participant·es, différents thèmes tels que la pression sociale, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le harcèlement, le consentement. Nous avons tâché de fournir les informations nécessaires pour animer une discussion sur ces questions, tout en prenant en compte autant que possible les particularités du public cible (maîtrise de la langue française et âge). N'hésitez toutefois pas à vous informer davantage et à adapter les animations si nécessaire.

AFFICHES ET CARTES POSTALES



Public cible

- Enfants, jeunes et adultes
- Temps d'animation autour d'un thème : +- 30 min



objectifs

- Informer sur les questions de genre et les formes de VBG
- Répondre aux questions du public cible sur les VBG
- Discuter d'actes discriminatoires et dissocier ces notions de la culture
- Faciliter l'identification des actes discriminatoires et des violences
- Prévenir les VBG et donner des pistes de soutien



Matériel

- Affiches et cartes postales



Préparation

- Nous vous conseillons de lire ce guide en entier et d'éventuellement vous renseigner plus en détail sur certains des thèmes si nécessaire;
- Sélectionnez le matériel (affiches/cartes) qui correspond au(x) thème(s) que vous souhaitez aborder lors de l'animation du jour;
- Mettez le groupe à l'aise pour créer un cadre de confiance et expliquez brièvement l'objet de votre rencontre de même que quelques règles de groupe (respect, etc.);
- En fonction des participant-es, envisagez la nécessité d'un interprète.



Déroulement

- Nous conseillons que les participant-es se placent en cercle;
- Un-e participant-e choisit une affiche ou carte postale, la montre aux autres et la place au milieu du cercle. Il/elle explique ce que celle-ci représente pour lui/elle ou ce qu'il/elle comprend de cette affiche. Si le thème abordé peut être discuté avec d'autres affiches/cartes, n'hésitez pas à les inclure;
- Pour chaque thème, aidez-vous des questions suggérées dans le guide pour animer une discussion et apporter les informations pertinentes.

1. SEXE, GENRE ET ORIENTATION SEXUELLE

Mots clés : sexe, genre, normes de genre, identité de genre, expression de genre, orientation sexuelle, homophobie

OUTILS DE SENSIBILISATION À UTILISER



Affiche 1 (FR : Laissez la fille aimer qui elle veut, fille ou garçon, c'est son choix !)



Carte postale 1

Questions possibles

- Que comprends-tu dans cette phrase ? Es-tu d'accord avec elle ? Peux-tu nous expliquer pourquoi ?
D'après toi, en quoi être une fille (ou une femme) peut être différent d'être un garçon (ou un homme) ?
Est-ce que toutes les filles doivent se comporter/agir de la même façon ? Et les garçons ?
Connais-tu la différence entre le genre et le sexe d'une personne ?
Est-ce que nous sommes attiré-es par les mêmes personnes ?
Est-ce qu'on choisit de qui on tombe amoureux ?
Connais-tu le mot « orientation sexuelle » ?
Doit-on respecter un garçon qui s'habille comme une fille ? Ou une fille comme un garçon ?
Est-ce que certaines personnes peuvent se sentir ni un garçon (homme), ni une fille (femme) ?

RECOMMANDATIONS

En fonction de l'âge des enfants avec lesquels vous travaillez, il est important d'adapter les explications que vous donnez. Par exemple, avec les **enfants de moins de 12 ans**, les concepts de LGTBI+ peuvent être difficiles à comprendre. L'utilisation d'images ou de vidéos supplémentaires sur le sujet peut vous aider.

Il peut être très utile d'avoir un **interprète**, idéalement formé sur les questions de genre. Certaines notions (par exemple, le terme « genre ») peuvent ne pas exister ou être difficiles à traduire dans une autre langue étrangère. Ne vous focalisez pas sur le mot mais plutôt sur ce que cela signifie.

En abordant ces questions, certaines opinions ou commentaires peuvent reproduire certains stéréotypes ou préjugés. **Écoutez sans juger**, soulignez qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. L'important est de montrer qu'il peut y avoir une discussion respectueuse, même si tout le monde ne partage pas les mêmes opinions. N'hésitez pas à intervenir, à amener d'autres points de vue ou à remettre en question les visions surtout si elles sont discriminantes.

CONTENU

Sexe et genre : est-ce la même chose ?

Bien que souvent ces termes soient utilisés comme synonymes, on va voir qu'ils recouvrent des réalités différentes.

Sexe ≠ Genre ≠ Identité de genre ≠ Expression du genre ≠ Orientation sexuelle

Le terme « **sexe** » fait référence aux caractéristiques biologiques des hommes et des femmes. Ces caractéristiques sont innées (on est né avec ces caractéristiques) et leurs différences sont limitées aux fonctions reproductives physiologiques. Le sexe biologique renvoie à peu des choses : l'anatomie (la forme du corps), les hormones, les chromosomes, etc.

Il faut savoir que certaines personnes naissent avec des caractères sexuels qui ne correspondent pas exclusivement au sexe féminin ou masculin : on parle de personnes « intersexes » ou « intersexuées » (voir la définition page suivante).

Le **genre** fait référence aux différences sociales entre les femmes et les hommes. Depuis notre naissance, notre environnement (où l'on vit, et avec qui : famille, école, culture, média, etc.) influence comment on doit être et ce que l'on doit faire si on est une fille/femme ou un garçon/homme.

Ces différences peuvent changer avec le temps, et elles varient entre les cultures mais aussi au sein d'une culture. Des éléments comme l'âge, le milieu social et économique, l'environnement politique, l'origine ethnique, la religion etc. vont fortement influencer le genre et son expression. Le genre va déterminer les rôles mais aussi les ressources (notamment le pouvoir) des hommes et des femmes¹.

Un bébé né de sexe féminin et que ses parents habillent en rose, sera-t-il toujours considéré comme une fille ?

Selon les situations et les expériences de vie, une personne peut s'identifier au genre assigné à sa naissance ou PAS. Ici, on fait référence à l'**identité de genre**, c'est-à-dire, au genre auquel une personne s'identifie elle-même.

¹ Vidéo pédagogique et didactique « C'est quoi le genre ? » : <https://www.youtube.com/watch?v=xtbDyND7DE8>

Donc, si je m'identifie en tant que femme, je dois porter une jolie blouse ou une robe ?

L'expression de genre renvoie à la manière dont les personnes expriment leur identité de genre (vêtement, coiffure, langage, attitudes...) et à la manière dont celle-ci est vue et perçue par les autres. Il n'y a pas de règle universelle sur la façon de s'habiller en fonction du genre auquel on s'identifie !

La façon dont nous nous habillons, la coiffure que nous portons ou le fait de se maquiller, fait partie de ce que nous sommes et le choix nous appartient. Cette expression ne doit pas être une raison d'exclusion ou de discrimination, ni une justification pour le harcèlement ou les agressions.

Et notre orientation sexuelle ou attirance sentimentale dépend-elle du genre auquel nous nous identifions ?

Ces deux éléments ne sont pas exactement liés au genre. L'orientation sexuelle fait référence au fait de ressentir une attirance affective, émotionnelle, physique et/ou sexuelle envers des individus du même sexe (ou genre) et/ou d'un autre sexe (ou genre). Il est possible aussi de ne ressentir aucune attirance. Notre orientation peut être basée sur² :



Hétérosexualité : une personne est attirée affectivement et/ou sexuellement par une personne du sexe ou genre opposé.



Homosexualité : une personne est amoureusement et/ou sexuellement attirée par une personne de même genre ou sexe. Les hommes homosexuels sont souvent définis comme « gays » et les femmes homosexuelles définies comme « lesbiennes ».



Bisexualité : être attiré affectivement et/ou sexuellement par des personnes du même sexe (ou genre) et aussi du sexe (ou genre) opposé.

Important : Il faut retenir que ces définitions et distinctions sont théoriques, et qu'en pratique, chaque personne vit son orientation de façon différente.

Que veut dire LGBTQI+ ?



Sigle pour Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s, Transgenres, Queer, Intersexes. Le « + » fait référence à toutes les identités, les orientations, les expressions non représentées dans le sigle. L'acronyme peut varier en fonction des régions du monde ou des organisations qui l'emploient.³

Transgenre : Personne dont l'identité de genre n'est pas celle qu'on lui a assignée (donnée) à la naissance en fonction de son sexe (biologique). Par exemple, un bébé est assigné garçon (sexe masculin) mais en grandissant, se sent plutôt une fille (genre féminin). Les personnes transgenres peuvent décider de faire certains changements (transitions) physiques ou pas.

Queer : Personne dont le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et/ou l'expression de genre diffère des attentes de la société, est considérée comme « non conforme, non traditionnelle, hors catégorie ». Ce terme définit donc toutes les lettres du sigle LGBTQI+.

Intersexes : Personnes nées avec des caractéristiques sexuelles (telles que les chromosomes, les organes génitaux, ou bien encore la structure hormonale) ne correspondant pas entièrement aux catégories mâle ou femelle, ou appartenant aux deux en même temps. Souvent, les enfants intersexués subissent très jeunes de multiples et douloureuses opérations visant à donner à leur sexe l'apparence recherchée (soit mâle, soit femelle). De plus en plus on préconise de ne prendre aucune décision médicale (opérer) avant que l'enfant soit en âge de choisir quelles sont les caractéristiques qui lui correspondent le mieux⁴ (s'il se sent fille, garçon, ou queer).

² Glossaire pour mieux comprendre les réalités sexuelles : http://rainbowhouse.be/wp-content/uploads/2017/07/glossairefr_modifs2.pdf

³ Notez également que parfois l'acronyme OSIEG est utilisé pour parler de l'Orientation Sexuelle, l'Identité et l'Expression du Genre (ou en anglais, SOGIE : Sexual Orientation, Gender Identity and Expression).

⁴ Reportage sur Arte France : « N'être ni fille ni garçon » - Pour mieux comprendre la définition de l'intersexualité

Pourquoi est-il si important de parler d'orientation sexuelle et d'identité de genre avec les enfants et les jeunes ?

La réalité nous montre que certaines personnes qui ne se conforment pas aux codes de la masculinité ou de la féminité sont confrontées à de la discrimination. On parle notamment d'homophobie.

L'homophobie regroupe toutes les attitudes négatives pouvant mener à la discrimination des personnes homosexuelles par le harcèlement, des insultes, des intimidations, des blagues insistantes ou répétitives, des coups, etc. qui mettent les victimes dans un climat d'insécurité, voire d'exclusion.

La tâche de chaque professionnel·le qui travaille avec des enfants, des jeunes mais aussi des adultes est de mettre ces questions en lumière, de briser le tabou et créer une atmosphère de tolérance et de respect. Les droits humains et la Convention relative aux droits de l'enfant, tout comme les lois anti-discrimination, s'appliquent à tous les enfants sans aucune distinction.



Où puis-je obtenir plus d'informations ou orienter un jeune LGBTQI+ qui a besoin d'aide en Belgique ?

La Rainbowhouse Brussels⁵

Abrite différentes associations francophones et néerlandophones LGBTQI+ de la région de Bruxelles. C'est un lieu où les LGBTQI+ et leurs ami·e·s peuvent recevoir des informations, bénéficier d'un accueil chaleureux ou simplement se rencontrer. En cas de nécessité, aider à trouver son chemin vers une assistance juridique, sociale, psychologique ou médicale.

Centre de Planning familial LGBTQI friendly⁶

Accueil et soutien psychologique de toute personne LGBTQI+ et de son entourage. Consultations sociojuridiques et médicales (gynéco et dépistage VIH/IST)

Maisons Arc-en-Ciel en Wallonie⁷

Associations d'entraide et de loisir tournées vers le public LGBTQI+. Il y a plusieurs maisons dans la Région wallonne (Brabant Wallon, Charleroi, Liège, Province de Luxembourg, Mons, etc.)

Transkids⁸

Transkids asbl est la première association belge francophone spécifiquement dédiée aux enfants et jeunes trans de moins de 20 ans, et à leurs parents.

⁵ Coordonnées Rainbowhouse : Téléphone : 02/503 59 90, <http://rainbowhouse.be/fr/>

⁶ Coordonnées Planning familial LGBTQI+ : Téléphone : 02/230 04 62, <http://planf.be/Sante-L-G-B-T-9>

⁷ Coordonnées Maisons Arc-en-Ciel : <https://www.arcenciel-wallonie.be/maisons-arc-en-ciel>

⁸ <http://www.transkids.be/>; Téléphone : 0486 83 17 88

2. VIOLENCE VERBALE ET HARCÈLEMENT

Mots clés : violence verbale, moquerie, harcèlement scolaire, cyberharcèlement, harcèlement de rue

OUTILS DE SENSIBILISATION À UTILISER



Affiche 2



Affiche 3

Questions possibles

Faire des (mauvaises) blagues ou insulter quelqu'un peut-il vraiment le blesser, lui faire du mal ?

Selon toi, les insultes, les moqueries, les phrases humiliantes ou les hurlements constituent-ils une forme de violence ?

Siffler ou crier après une fille dans la rue, est-ce un compliment ?

Connais-tu le mot « harcèlement » ? Dans quelle situation ou dans quel endroit une personne peut-elle être harcelée ?

As-tu, ou quelqu'un de ton entourage, été victime de violence verbale ou de harcèlement ?

RECOMMANDATIONS

En fonction de l'âge et compétences linguistiques du groupe, il peut être préférable d'**adapter certains concepts** pour les rendre plus compréhensibles. Par exemple, le concept de « harcèlement » peut être remplacé par celui d'intimidation, moquerie, brimades ou bullying (anglais).

Il est important de tenir compte qu'en abordant ces questions, certaines opinions ou commentaires peuvent reproduire certains stéréotypes ou préjugés. **Écoutez sans juger**, soulignez qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. L'important est de montrer qu'il peut y avoir une discussion respectueuse, même si tout le monde ne partage pas les mêmes opinions. N'hésitez pas à intervenir, à amener d'autres points de vue ou à remettre en question chacune de ces idées.

CONTENU

Qu'est-ce qu'on entend par violence verbale ?

Lorsque nous entendons le mot « violence », nous ne pensons souvent qu'à la violence physique, mais il existe un type de violence qui est très fréquent mais souvent banalisé : la violence verbale. C'est sans doute dû au fait que nous pensons que la violence verbale serait moins grave puis qu'elle ne laisse pas de blessures physiques.

La violence verbale comprend les critiques (en privé ou en public), la moquerie, les insultes, les expressions méprisantes et/ou dégradantes, envers une personne ou des groupes et qui peuvent la blesser mentalement, psychologiquement. Les violences verbales peuvent viser certaines caractéristiques de la victime, notamment son physique, sa religion, sa culture, sa langue, l'orientation sexuelle (qu'on lui attribue), ou encore ses traditions.

La violence verbale subie par les femmes parce qu'elles sont des femmes est dite « sexiste » et fait partie des violences basées sur le genre. Elle inclut les commentaires et les plaisanteries sur les femmes, ou présentant les femmes comme des objets sexuels (sur la disponibilité sexuelle, la prostitution, le viol, etc.).

Et ce ne sont que les femmes qui sont touchées par ce type de violence ?

Beaucoup de moqueries sont basées sur la sexualité (perçue) des jeunes, et notamment des garçons. Par exemple, l'utilisation régulière et négative de mots tels que « pédé » ou « queer » sont souvent traumatisantes pour les jeunes qui réfléchissent à qui ils sont, et cherchent encore leur identité et/ou orientation sexuelle. C'est très probablement l'une des raisons pour lesquels beaucoup attendent la fin de leurs études secondaires pour révéler leur orientation sexuelle (faire leur « coming out »).

Et le harcèlement, qu'est-ce que c'est ?

Le harcèlement est le fait de faire du mal à quelqu'un de façon répétée, seul ou en groupe. Souvent on harcèle quelqu'un parce « qu'il est différent » de nous (couleur de peau, origine ethnique, n'avoir pas les mêmes goûts, etc.). Nous trouvons trois personnages principaux :



La personne qui harcèle va blesser la victime volontairement, soit physiquement soit par des mots ou des comportements humiliants, et ce, de manière répétée. Les personnes qui harcèlent occupent une position de pouvoir (en taille, en force etc.).



La victime, qui se sentira vulnérable, fragile et aura tendance à s'enfermer dans le silence et la honte. Les enfants les plus vulnérables ont plus de risques de subir un harcèlement. Ce sont souvent des enfants venant de minorités ou de familles pauvres, en situation de handicap ou de migration.



Les témoins qui peuvent se taire par peur ou parfois encourager le harcèlement pour se sentir appartenir au groupe dominant.

Dans quels autres contextes les enfants sont victimes de harcèlement ?



Le harcèlement à l'école est une des formes les plus courantes que peut prendre la violence à l'école. Cela désigne « l'ensemble des faits physiques ou psychiques qui entraînent la souffrance ou des dommages physiques ou psychiques chez des personnes qui sont actives dans ou autour de l'école, ou qui visent à endommager des objets à l'école⁹ ».



Le cyberharcèlement est le fait de délibérément insulter, menacer, persécuter collectivement ou exclure une personne en utilisant les nouvelles technologies. Le cyberharcèlement peut avoir lieu sur Internet (réseaux sociaux, forum de « chat », emails, etc.) ou sur des téléphones (textos/sms, messageries instantanées, appels inconnus, envois d'images, de photos ou vidéos, etc.). C'est l'une des formes de harcèlement les plus utilisées par les adolescents. Aujourd'hui, un jeune sur trois (34,3 %) serait confronté au cyber-harcèlement. Un jeune sur cinq (21,2 %) aurait déjà été l'auteur de ce phénomène¹⁰.



Le harcèlement de rue (une forme de harcèlement sexuel) est le fait d'être sifflé-e, suivi-e ou de recevoir des commentaires à connotation sexuelle de manière répétée dans la rue. Le harcèlement sexuel dans la rue peut sembler innocent, mais les victimes peuvent se sentir très menacées surtout lorsqu'elles doivent y faire face fréquemment. Le fait de se sentir mal à l'aise et en danger les amène à modifier leurs comportements quotidiens (changer leur façon de s'habiller, éviter certains endroits, etc.). Dans certains cas, le harcèlement sexuel est punissable par la loi (sexisme punissable)¹¹.

⁹ A. Bauer, cité par A. Karray Khemiri, D. Derivois, « La violence scolaire du point de vue des professionnels des maisons d'enfants à caractère social : Une étude exploratoire », Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence, LX, 7-8, 2012, p. 5173 Notez également que parfois l'acronyme OSIEG est utilisé pour parler de l'Orientation Sexuelle, l'Identité et l'Expression du Genre (ou en anglais, SOGIE : Sexual Orientation, Gender Identity and Expression).

¹⁰ Dossier pédagogique « Stop au Cyber-harcèlement » : https://www.childfocus.be/sites/default/files/manual_uploads/cf-dossier-cyberpesten_fr.pdf

¹¹ La loi du 22 mai 2014, relative à la lutte contre le sexisme dans l'espace public et visant la modification de la loi du 10 mai 2007 relative à la lutte contre la discrimination afin de punir l'acte de discrimination, est entrée en vigueur le 3 août 2014 et a pour objectif de punir le comportement sexiste grave.

Que faire si je suis ou si quelqu'un que je connais est victime de harcèlement ?

Je suis victime¹²

Tes possibilités dépendent de la situation mais pense toujours à ta propre sécurité et n'hésite pas à demander explicitement de l'aide à une personne se trouvant à proximité ou à (faire) appeler **la police au numéro d'urgence 101** si la situation devient menaçante ou dangereuse.

N'hésite pas à en parler à un adulte en qui tu as confiance.

Mon ami-e est victime de harcèlement

Ecoute et suggère de **parler** à un adulte de confiance (parents, enseignant-e, assistant-e social-e, **Centre PMS** à l'école).

Je suis témoin

Utilise la règle des « **5D** », une méthode pour aider une victime de harcèlement et intervenir en toute sécurité¹³ :

- **Distraire** : en trouvant un moyen de détourner l'attention de l'harcéleur (engager une conversation avec la personne qui harcèle);
- **Déléguer** : chercher une personne représentant l'autorité (agent de sécurité, professeur-e) et de demander de l'aide;
- **Documenter** : filmer l'incident ou de prendre des photos, ce qui peut être utile si la victime décide de porter plainte et souhaite apporter des preuves;
- **Diriger** : demander à l'harcéleur d'arrêter, demander de l'aide tout en évitant de se confronter directement à l'harcéleur. Tout cela, après avoir au préalable évalué ta sécurité;
- **Dialoguer** : dès que l'incident est terminé, faire le point calmement avec la personne harcelée pour la rassurer (« Puis-je m'asseoir à côté de vous ? Voulez-vous que je demande de l'aide ? »).



Pour faire une déclaration ou déposer plainte, il faut contacter **la police au numéro 101**.

Tu peux aussi faire une déclaration auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Ils vont te fournir des informations et des conseils gratuitement et en toute confidentialité.

Numéro gratuit : 0800 12 800 (appuyer sur 1 dans le menu).

¹² Brochure illustrée du respect dans la rue : <https://www.planningsfps.be/product/petit-guide-illustre-du-respect-dans-la-rue-ou-ailleurs/>

¹³ Guide pour l'intervention des témoins : https://www.ihollaback.org/app/uploads/2016/11/Show-Up_CUPxHollaback.pdf

3. VIOLENCE SEXUELLE

Mots clés : violences sexuelles, viol, attentat à la pudeur, agresseurs, services d'aide

OUTILS DE SENSIBILISATION À UTILISER



Affiche 4



Carte postale 2

Questions possibles

C'est quoi la violence sexuelle ?

Penses-tu que les agresseur-ses sont toujours des inconnu-es ?

Que ferais-tu si ton amie te disait qu'elle/il a été victime d'une agression sexuelle ?

Les femmes sont-elles les seules victimes de cette violence ?

RECOMMANDATIONS

Comme il s'agit d'un sujet très sensible, il est important de porter attention aux réactions des enfants ou participant-es (position du corps, gestes, commentaires), afin de pouvoir apporter attention et soutien si nécessaire (besoin de parler en privé par exemple).

Il peut être très utile d'avoir un **interprète**, idéalement formé sur les questions de genre. Certains concepts (par exemple, « violence sexuelle ») peuvent ne pas exister ou être difficiles à traduire dans une autre langue étrangère.

Il est important de tenir compte qu'en abordant ces questions, certaines opinions ou commentaires peuvent reproduire certains stéréotypes ou préjugés. **Écoutez sans juger**, soulignez qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. L'important est de montrer qu'il peut y avoir une discussion respectueuse, même si tout le monde ne partage pas les mêmes opinions. N'hésitez pas à intervenir, à amener d'autres points de vue ou à remettre en question chacune de ces idées.

CONTENU

Quand peut-on parler de violence sexuelle ?



Une agression sexuelle désigne tout contact ou acte sexuel non désiré, non voulu, commis par une personne sur une autre. Ces agressions peuvent comprendre les attouchements comme les baisers, les caresses, forcer la victime à se déshabiller pour prendre photos d'elle, le harcèlement sexuel et les rapports avec pénétration (viol). Selon le cadre légal belge, ces actes sont regroupés en deux types d'agressions sexuelles : le viol et l'attentat à la pudeur. Il est important de savoir que toutes les violences sexuelles sont condamnables en Belgique.



Il existe un autre type d'agression sexuelle dont de nombreux enfants et jeunes peuvent être victimes ou victimes potentielles : **l'exploitation sexuelle**. Elle peut être définie comme étant l'action de tirer des bénéfices sexuels d'une personne, de manière illégale et non-consentie, à des fins commerciales. Elle vise le paiement en espèce ou en nature en échange de rapports sexuels. Elle peut prendre trois formes : la prostitution infantile, la traite des enfants et adolescent-e-s (le recrutement, le transfert, l'hébergement d'enfants par la menace de recours ou le recours à la force) et la pornographie mettant en scène des enfants (pédopornographie).

Il est important de savoir que, selon la loi belge, **avant l'âge de 16 ans**, un enfant n'est pas en mesure de donner un consentement éclairé pour avoir des rapports sexuels. Cependant, quel que soit l'âge, aucun type d'agression sexuelle ne devrait être acceptable et devrait toujours être puni par la loi.

Les femmes sont-elles les seules victimes de cette violence ?

Les violences sexuelles sont un phénomène qui concerne **tout le monde** ! Bien que les femmes soient les plus touchées, les hommes peuvent aussi y être confrontés. Les violences sexuelles à l'encontre des hommes sont un sujet très sensible et encore plus tabou dans la société, souvent ils n'osent pas en parler car ils considèrent parfois que ces agressions affectent leur virilité.

Les personnes qui agressent sont-elles toujours des inconnues ?

Souvent, à cause des films ou des histoires, nous avons à l'esprit le mythe que les violeurs sont des individus affreux et bizarres qui vous sautent soudainement dessus. Bien qu'il s'agisse d'un scénario réel, les chiffres donnent une image encore plus « effrayante » de la réalité. Dans de nombreux cas de violences sexuelles envers un·e mineur·e, l'agresseur est un membre masculin de la famille ou une connaissance. Seuls 15% des auteurs d'abus sexuels sont des inconnus. **C'est une des raisons qui explique pourquoi il est difficile pour les victimes de parler et d'accuser leur agresseur.**

En tant qu'enfant, ai-je toujours besoin d'avoir des preuves pour que les adultes croient mon histoire ?

Il ne faut jamais hésiter à raconter ton histoire à un adulte de confiance, même si tu n'as pas de preuves. En parlant avec un·e ami·e, un membre de la famille ou un·e enseignant·e, c'est déjà une étape importante. Tu peux aussi contacter anonymement (sans donner ton nom) une ligne téléphonique d'écoute ou un chat en ligne.

Si tu souhaites faire une déclaration à la police, tu dois savoir qu'il y a des policier·ère·s spécifiquement formé·e·s qui t'accueilleront de manière adéquate. Il·elle posera des questions qui sont nécessaires afin de rassembler des preuves. Par ailleurs, si ton récit a beaucoup de valeur, d'autres preuves matérielles (photos, vidéos, captures d'écran de conversations, courriels, etc.) peuvent appuyer ton témoignage.

En tant que professionnel·le, dans quelles circonstances ou avec quelles preuves dois-je croire un enfant qui affirme avoir été victime de violences sexuelles ?

TOUJOURS ! Le premier réflexe est de croire l'enfant. Le fait qu'un enfant vienne vous voir et vous révèle qu'il a été victime de violences sexuelles est un grand pas qui n'a pas été simple. Votre premier travail ne consiste pas à enquêter pour savoir si les faits sont réels ou non, mais à fournir des soins immédiats, à écouter l'enfant et à établir le lien nécessaire avec une personne ou un service qui peut offrir le soutien nécessaire.

Tout professionnel·le en contact direct avec les enfants doit disposer d'un minimum d'informations sur les services auxquels s'adresser en cas de suspicion/fait avéré de violence sexuelle¹⁴.

Si je suis mineur·e et qu'un·e ami·e me confie avoir été victime, que dois-je faire ?

Il est très probable que tu ne saches pas quoi faire ou quoi dire à ce moment-là. Si quelqu'un te parle, c'est parce que vous avez une relation de confiance, mais c'est aussi difficile, les émotions peuvent être dures à comprendre et à gérer.

- **Ecoute** ce que ton·ta ami·e a à te dire autant qu'il·elle le souhaite. Beaucoup de victimes préfèrent ne rien dire au sujet des faits, mais d'autres ont justement besoin d'en parler. Ecoute sans juger.

Il se peut également que toi ou d'autres enfants souhaitez exprimer votre complicité ou votre réconfort par des câlins ou d'autres contacts physiques. Bien que cela puisse être rassurant, il vaut mieux demander à la personne si elle souhaite être réconfortée par une marque d'attention physique (prendre dans les bras, tenir la main etc.) ou non.

- **Demande du soutien** à un adulte ou un·e professionnel·e. Explique à ton ami·e que bien que tu sois là pour l'accompagner, tu n'es pas un spécialiste ou un adulte pour lui apporter l'aide dont il·elle a besoin à ce moment-là. Demande-lui s'il y a un adulte de confiance, si tu as une idée d'une personne ou d'un service à contacter, propose-lui d'y aller ensemble pour poursuivre la conversation et discuter de ce qui va se passer ensuite.

¹⁴ Formation en ligne et manuel de formation VBG pour professionnels : <https://academy.childhub.org/course/view.php?id=74>



Services disponibles

Ecoute Enfants

Appelez le 103 ou <http://www.103ecoute.be/> (pour enfants, adultes et professionnel·les)

Télé-accueil

Appelez le 107 ou via le chat (www.tele-accueil.be)

SOS VIOL

Permanence d'accueil sans rendez-vous et écoute téléphonique dans l'anonymat (02 534 3636);

Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS)¹⁵

Il existe actuellement 3 centres en Belgique (à l'hôpital Universitaire de Gand, au CHU Saint-Pierre de Bruxelles et CHU de Liège). On peut y référer des victimes à tout moment, peu importe l'heure ou le jour. Les victimes peuvent recevoir les soins médicaux, support psychologique, enquête médico-légale et, si souhaité, déposer plainte à la police auprès de quelqu'un formé.

Chat « Maintenant j'en parle » www.maintenantjenparle.be

Aide aux victimes d'agression sexuelle, par des intervenantes spécialisées dans les violences sexuelles.

4. PRESSION SUR LE MARIAGE : MARIAGE PRÉCOCE FORCÉ DES ENFANTS

Mots clés : pression sociale, mariage précoce forcé, mariage arrangé

OUTILS DE SENSIBILISATION À UTILISER



Affiche 5

Questions possibles

Que comprends-tu dans cette phrase ? Es-tu d'accord avec elle ?

Cela pourrait-il être considéré comme un acte de violence ?

Comment penses-tu que la fille ou le garçon qui subit des pressions pour se marier se sent ?

Connais-tu quelqu'un qui s'est retrouvé dans une situation similaire ?

RECOMMANDATIONS

Comme il s'agit d'un sujet qui peut toucher particulièrement les traditions culturelles, et donc l'identité sociale de chaque personne, il est important de **préciser que le but de la discussion** est de comprendre, d'apprendre et d'écouter sans juger.

Il est important d'**être attentif-ve aux réactions des enfants ou du groupe** (position du corps, gestes, commentaires), afin de pouvoir apporter attention et soutien au cas où l'un d'entre eux ne se sentirait pas à l'aise ou aurait besoin de parler en privé.

Il est important de considérer qu'en abordant ces questions, certaines opinions ou commentaires peuvent reproduire certains stéréotypes ou préjugés. **Écoutez sans juger**, soulignez qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. L'important est de montrer qu'il peut y avoir une discussion respectueuse, même si tout le monde ne partage pas les mêmes opinions. N'hésitez pas à intervenir, à amener d'autres points de vue ou à remettre en question chacune de ces idées.

CONTENU

Un premier concept qui peut émerger de cette illustration est **la pression** de la société et/ou de la famille. Dans une famille ou dans une communauté, il existe des normes auxquelles ses membres doivent s'adapter et adopter pour être acceptés par les autres membres du groupe. Et que se passe-t-il si quelqu'un refuse de suivre la norme (des règles, des manières de faire, de se comporter...) ? Dans ce cas, le groupe peut exercer une pression sociale pour faire respecter les règles par cette personne.

La pression peut aller de « tu dois porter une robe rose parce que c'est la façon dont les filles s'habillent, même si tu ne l'aimes pas » jusqu'à « tu dois épouser cette personne parce que tes parents l'ont choisie », ce qu'on appelle **le mariage forcé**. Il se définit comme étant l'union de deux personnes dont l'une au moins n'a pas consenti pleinement et librement à se marier. Il-elle se marie contre son gré car, en cas de refus, des moyens coercitifs sont utilisés par sa famille pour forcer son « consentement ».

Et que se passe-t-il lorsqu'il-elle ne veut pas se marier ?

C'est une situation très difficile car la personne se trouve dans la position de ne pas respecter l'avis de sa famille (et principalement du père) et s'oppose à ce que la société attend. La communauté entière peut exercer une pression sociale pour qu'il-elle accepte de se marier. Les personnes qui s'écartent du chemin tracé par la famille ou par la communauté peuvent risquer une exclusion voire une punition.

Quelles sont les émotions ressenties par une personne qui est forcée de se marier ?



Les victimes ou les potentielles victimes sont prises entre des sentiments d'amour et de loyauté vis-à-vis de leur proches et craignent par-dessus tout de perdre leur famille, leurs ami-e-s et/ou d'être exclues de la communauté. Même quand elles ont décidé de ne pas accepter le mariage, elles sont prises entre la honte, la culpabilité et la crainte de faire valoir leur choix par peur des représailles de la part de leur famille ou de leur communauté.



Ces émotions alimentent le fait de se sentir seules face à leur problème, convaincues qu'elles ne peuvent faire confiance à quelqu'un sans risquer de voir leur famille mise au courant de leurs confidences. Même dans une perspective de s'opposer et de s'échapper, elles peuvent ressentir la peur d'être démunies, seules et sans ressources pour devenir indépendantes.

Ce sentiment d'isolement peut être amplifié quand la victime ne parle aucune des langues nationales et/ou ne connaît pas les droits qui la protègent.

Est-il différent d'un mariage arrangé ?

Oui. Le mariage arrangé est une union où un tiers (principalement les parents) présente les partenaires l'un à l'autre. Ils sont libres d'accepter ou non de se marier avec la personne qui leur aura été présentée. Donc, ici on trouve un libre consentement des époux/épouses, au contraire du mariage forcé.

Et les enfants, peuvent-ils-elles aussi être contraintes de se marier ?

Oui, c'est ce qu'on appelle **le mariage précoce ou mariage précoce forcé**. Le mariage précoce forcé est défini comme tout mariage - contracté en vertu du droit civil, religieux ou coutumier, avec ou sans enregistrement officiel - où l'un des époux a moins de 18 ans. On considère que dans cette union de deux personnes l'une au moins n'a pas donné son libre et plein consentement au mariage. Parfois, des jeunes filles de 10 à 12 ans peuvent être données en mariage à des hommes beaucoup plus âgés qu'elles.

Les garçons sont également mariés lorsqu'ils sont enfants, mais **les filles sont disproportionnellement touchées** : une fille est six fois plus souvent victime d'un mariage précoce qu'un garçon¹⁶.

Cependant, il existe aussi des mariages précoces qui ne sont pas forcés, c'est-à-dire avec le plein consentement des deux parties. En général, ces mariages ont lieu entre des enfants âgés de 16 à 18 ans. Dans ces cas, les jeunes cherchent à s'émanciper et à créer leur propre famille, avec des sentiments sincères.

Et quelles sont les conséquences du mariage précoce forcé ?



Les filles qui se marient tôt ne sont pas seulement privées de leur enfance, mais elles sont aussi souvent isolées socialement, forcées de se séparer de leur famille, cercle amical, de leur environnement protecteur. Elles peuvent également être privées de leurs droits fondamentaux à l'éducation, le droit à la santé (mentale et physique), au développement, à l'épanouissement et à une vie pleine.

Les conséquences sur leur développement psycho-social sont importantes, mais il y a aussi les risques médicaux auxquels elles sont exposées. Une fille mariée durant l'enfance ou l'adolescence sera contrainte à des rapports sexuels et risque des grossesses multiples, souvent non désirées, et des accouchements à un âge où son corps n'y est physiquement pas préparé.

A cela s'ajoute le fait qu'elles sont moins instruites en matière de droits reproductifs et de santé. Les risques d'infections, VIH ou autres IST, sont toujours très élevés.

¹⁶ <https://www.unicef.be/fr/que-fait-lunicef/programmes-de-developpement/le-mariage-precoce>

Y a-t-il des mariages d'enfants en Belgique ?

Oui, même si les mariages précoces forcés sont interdits et punis par la loi belge, que l'on soit belge ou non¹⁷ !

La validité d'un mariage est soumise à certaines conditions juridiques. Les époux doivent avoir la maturité intellectuelle et la maturité physique nécessaires pour un acte de cette importance. Pour ces raisons, la loi belge fixe à 18 ans (soit l'âge de la majorité) l'âge auquel les jeunes ont la capacité de se marier.

Des dispenses d'âge pour motifs graves peuvent être obtenues. Ces dispenses sont octroyées par le tribunal de la famille. En cas de dispense, un mineur peut se marier. Dans ce cas, il devra aussi obtenir le consentement de ses parents. Toutefois, si le tribunal juge le refus des parents abusif, il pourra autoriser le mariage.

Si une personne se sent en danger de mariage forcé, quelles démarches peut-elle entreprendre ?

- **Parler** à un·e professeur·e, le **centre psycho-médico-social (CPMS)** ou le service de médiation de l'école.¹⁸
- **Demander des conseils** auprès d'un **centre de planning familial**, d'un **service d'aide à la jeunesse** (si la personne est mineur·e d'âge), d'un service d'Aide en milieu ouvert (AMO) ou d'une association spécialisée (voir ci-dessous).
- **Réaliser une copie de sa carte d'identité et/ou son passeport et la garder** précieusement (à l'école ou chez un·e ami·e) : Dans certains cas, la famille peut confisquer les documents importants de la victime pour empêcher toute fuite ou résistance au mariage. Disposer d'une copie de ces documents peut être utile lorsque la victime ou un de ses proches souhaite solliciter de l'aide ou déposer une plainte.
- **Avoir le numéro de l'ambassade belge ou de services d'aide** dans le cas où la victime potentielle est susceptible de partir « en vacances » dans son pays d'origine. Ils pourront l'aider à rentrer en Belgique : <http://diplomatie.belgium.be/>
- **Déposer plainte** auprès de la police pour les situations d'urgence **au numéro 101**.



Pour obtenir plus information, **il existe en Belgique le site « monmariagemappartient.be »** qui a pour vocation de donner au public francophone des informations, adresses et conseils pour les victimes et les professionnel·les.

Personne de contact de la **plateforme liégeoise sur les mariages forcés et les violences liées à l'honneur** (Service Droit des Jeunes) : Aurélie Collignon (plateformeliiegemf.vlh@gmail.com)

¹⁷ Le mariage forcé sur le plan légal : <https://www.planningsfps.be/wp-content/uploads/2018/12/Dossier-th%C3%A9matique-mariageforce-espacepro-cadrelegal.pdf>

¹⁸ Mariage forcé ? Guide à l'usage des professionnel·les : https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/gedwongen_huwelijk_handleiding_voor_dienstverleners

5. « NON, C'EST NON » : PARLER DE CONSENTEMENT

Mots clés : dire « Non », consentement, mythes au sujet des agressions

OUTILS DE SENSIBILISATION À UTILISER



Carte postale 3



Affiche 6

Questions possibles

Si ton père, ton oncle ou ton ami veut te saluer en t'embrassant, es-tu toujours obligé d'accepter ? Ou peux-tu leur dire « non » ?

Raconte-moi, quand as-tu déjà dû dire « non » à une personne qui essayait de de te serrer dans ses bras ou de te montrer de l'affection ? Était-ce facile ou difficile ? Penses-tu que l'autre personne ait respecté ton désir de refuser ?

Connais-tu le mot « consentement » ? Qu'est-ce que cela veut dire ?

Que se passe-t-il lorsque nous ne sommes pas capables de dire formellement « non » ? Par exemple, lorsque tu dors, ou que tu as trop peur, etc.

RECOMMANDATIONS

Le mot « *consentement* » peut sembler très difficile à comprendre **pour les enfants de moins de 10 ans** ou ne maîtrisant pas bien le français. L'utilisation d'expressions telles que « être d'accord », « donner son accord » ou « donner sa permission » peut être plus compréhensible.

Avec les enfants de moins de 12 ans, nous vous recommandons d'aborder la question du « non » en utilisant les questions possibles 1, 2 et 4 et la vidéo recommandée ci-dessous. Dans cette tranche d'âge, l'objectif est d'aborder, de manière compréhensible, le fait que leur corps leur appartient et que les enfants (tout comme les adultes) ont le droit de rejeter tout geste, comportement ou expression qui porte atteinte à leur intégrité physique et psychologique (à leur corps et leur mental).

Avec les enfants et les jeunes de plus de 12 ans, vous pouvez introduire le sujet par la question « Qu'entends-tu par «consentement» ? » et poursuivre avec la question du consentement dans une situation de violence sexuelle (mythes existants).

Il est important de prendre en compte qu'en abordant ces questions, certaines opinions ou commentaires peuvent reproduire certains stéréotypes ou préjugés. **Écoutez sans juger**, soulignez qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. L'important est de montrer qu'il peut y avoir une discussion respectueuse, même si tout le monde ne partage pas les mêmes opinions. N'hésitez pas à intervenir, à amener d'autres points de vue ou à remettre en question chacune de ces idées.

Remarque : nous considérons le « non » comme le refus ou le rejet de gestes, de comportements ou de phrases de la part d'une autre personne qui portent atteinte à nos limites corporelles, à notre pudeur et à notre sexualité dans sa globalité.

CONTENU

Bien que cette notion ne soit pas très facile à expliquer, il est important que, dès le plus jeune âge, le principe du consentement soit intériorisé par les enfants. Nous devons assurer leur compréhension de la valeur d'un « non », les sensibiliser au respect de leur corps et désirs, mais aussi du corps et désirs des autres également.

Dans quelles circonstances les enfants peuvent dire « non » ?

À tout moment ! Par exemple, lorsqu'un jeune enfant de 5 ans est dans une réunion de famille, il est souvent obligé de faire un bisou à tous les adultes présents, parfois il le veut mais parfois il ne le veut pas. Et que se passe-t-il s'il refuse de le faire ? Il peut être qualifié de mal élevé ou de capricieux !

Un enfant peut dire « bonjour » ou faire un signe de la main. Si nous déconstruisons l'idée du bisou obligatoire pour être poli-e et laissons l'enfant faire son choix, il comprendra que son corps lui appartient et que personne n'a le droit de l'envahir sans son consentement. De même, il adoptera ce réflexe dès son plus jeune âge comme moyen de protection. Apprendre aux enfants qu'il est possible de dire « non » sans conséquence négative ou punition ultérieure, c'est aussi leur apprendre à comprendre le « non » de l'autre.

Qu'entends-tu par « consentement » ?

Afin d'expliquer facilement aux enfants et aux jeunes sur ce que constitue ou non un consentement, cette petite vidéo vous apportera des précisions :



“Consent – It's simple as tea”

Lien Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=fGoWLWS4-kU>

Sous-titrée en 19 langues différentes

Est-il facile pour un-e enfant ou un-e jeune de donner son consentement ?

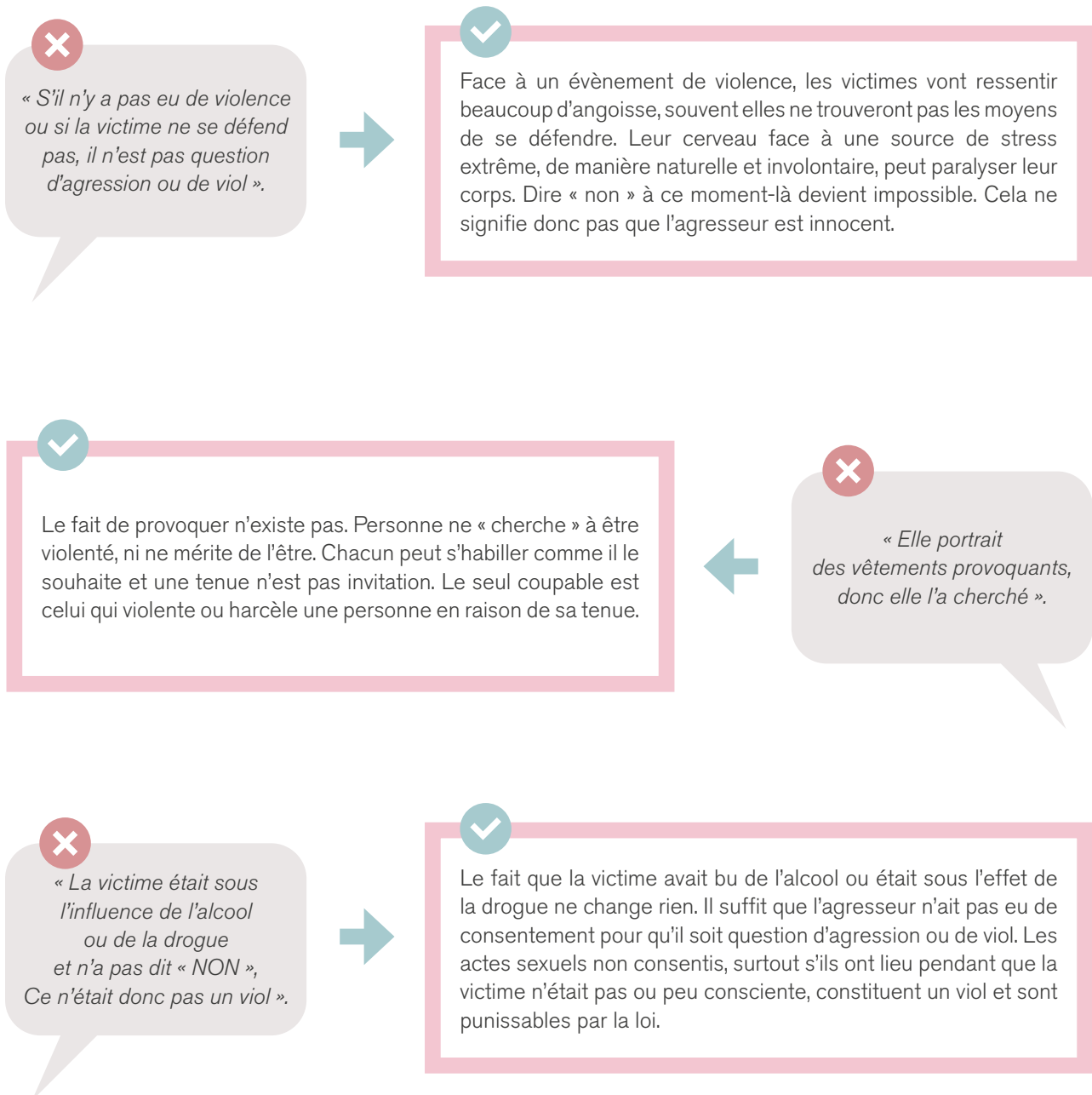
Souvent, dire « non » implique la capacité de placer son propre désir au-dessus du désir de l'autre. Dans cette logique, l'éducation de nombreux enfants est basée sur l'obéissance face aux adultes, c'est-à-dire que les désirs des enfants peuvent dépendre directement des désirs des adultes. C'est pourquoi, lorsque les enfants raisonnent de cette manière, dire « non » peut être vécu comme une atteinte à cette relation d'autorité mais en même temps, une atteinte à la loyauté face aux proches.

Confrontés à une situation de pression ou de violence, les enfants peuvent éprouver des sentiments de peur, de honte et de tristesse qui peuvent les empêcher de dire « non » à voix haute. C'est à dire, leur corps voudrait réagir, s'opposer, mais la peur paralyse. Il n'est donc pas en capacité de s'opposer verbalement ni physiquement.

Que se passe-t-il lorsque nous ne sommes pas en mesure de dire littéralement, formellement « non » ?

Comme expliqué ci-dessus, la peur, la honte, le sentiment de culpabilité ou la pression qu'une personne ressent peuvent l'empêcher de donner ou non son consentement. Dans le contexte des violences basées sur le genre, une victime peut ne pas se sentir en sécurité pour dire « non », ou peut même ne pas être consciente de ce qu'elle en train de vivre. Il est important de savoir que la responsabilité incombe toujours à l'auteur des faits.

Voici quelques mythes qui peuvent exister autour du consentement et combien il est important de les déconstruire¹⁹ :



¹⁹ Pour découvrir d'autres mythes au sujet des agressions sexuelles : <https://www.violencessexuelles.be/mythes-au-sujet-des-agressions-sexuelles>

6. ACCÈS À L'ÉDUCATION : UN DROIT FONDAMENTAL POUR TOUS ET TOUTES

Mots clés : droit à l'éducation, (in)égalité de genre, avantages de l'accès à l'éducation

OUTILS DE SENSIBILISATION À UTILISER



Carte postale 4

Questions possibles

Selon toi, crois-tu que tous les enfants doivent aller à l'école ?

Y a-t-il une différence, une inégalité entre le nombre de garçons et de filles qui peuvent aller à l'école ?

Est-ce que parfois un enfant ne va pas à l'école parce qu'il est un garçon ou parce qu'elle est une fille ? Pourquoi une fille ne pourrait-elle pas aller à l'école ? Et dans le cas d'un garçon ?

Connais-tu une personne (membre de ta famille, ami ou connaissance) qui n'a pas pu aller à l'école ? Sais-tu pourquoi ?

RECOMMANDATIONS

Vous pouvez utiliser cette carte postale comme un outil pour ouvrir une discussion sur le droit à l'éducation et l'égalité des genres. Il est très probable que ces droits ne soient pas connus de tous les enfants et adultes. L'accès à une éducation de qualité pour tous et toutes, sans distinction de genre, ni d'origine ethnique ou de contexte social, reste une problématique actuelle.

Il est important de prendre en compte qu'en abordant ces questions, certaines opinions ou commentaires peuvent reproduire certains stéréotypes ou préjugés. **Écoutez sans juger**, soulignez qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. L'important est de montrer qu'il peut y avoir une discussion respectueuse, même si tout le monde ne partage pas les mêmes opinions. N'hésitez pas à intervenir, à amener d'autres points de vue ou à remettre en question chacune de ces idées.

CONTENU

L'accès à l'éducation : un droit fondamental pour tous les enfants ?

Exactement ! L'éducation est un droit fondamental qui représente les aspirations et les rêves de millions d'enfants partout dans le monde. Ce droit est consacré par les articles 28 et 29 de la Convention internationale des droits de l'enfant.²⁰

L'éducation permet aux enfants de développer pleinement leur potentiel et de construire de meilleures opportunités pour leur avenir. Chaque enfant doit avoir la même chance d'aller à l'école gratuitement.

Malheureusement, presque un enfant sur dix dans le monde ne va pas à l'école : **9%** des enfants en âge d'aller à l'école primaire, soit 58 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. Presqu'un adolescent sur cinq ne va pas à l'école : **17 %** des adolescents en âge d'aller à l'école, soit 63 millions d'adolescents ne sont pas non plus scolarisés²¹. **La majorité de ces enfants exclus de l'école sont des filles !**

²⁰ Convention Internationale des droits de l'enfant : <https://www.unicef.fr/dossier/convention-internationale-des-droits-de-lenfant>

²¹ <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/fs48-one-five-children-adolescents-youth-out-school-2018-en.pdf>

Interdire à un enfant, soit une fille soit un garçon, d'aller à l'école peut-il être considéré comme de la violence basée sur le genre ?

En effet, ce type de violence peut être considéré comme un déni de ressources, d'opportunités ou de services à cause du genre de l'enfant. Pour mieux comprendre ce point, nous vous présentons quelques situations qui l'illustrent et peuvent mieux servir la discussion :



Elle s'appelle Rosa.
Elle a 15 ans.

Dans son école et dans son milieu familial, elle n'a jamais eu accès à une éducation sexuelle ni aux méthodes contraceptives. À la suite d'un acte sexuel non protégé, elle est tombée enceinte.

L'école l'a expulsée en raison de sa situation et sa famille préfère l'isoler pour éviter les commentaires.



Il s'appelle Abraham et est âgé de 13 ans.

Elle s'appelle Indira et a 12 ans. Leur famille a choisi de les marier.

Abraham doit quitter l'école pour travailler avec son père afin de subvenir aux besoins de sa nouvelle famille.

Indira doit également quitter l'école pour rester à la maison et faire le ménage.



Elle s'appelle Maria, elle a 8 ans. Sa famille est pauvre.

Ses parents ont décidé qu'elle devrait rester à la maison pour faire le ménage et s'occuper de ses petits frères pendant que ses parents travaillent.

Contrairement à son frère José qui peut aller à l'école.

Il est important de comprendre que si la violation de ce droit fondamental est considérée comme une violence basée sur le genre, elle peut également être une conséquence directe d'autres types de VBG.

Et pourquoi les filles sont-elles les plus exclues dans l'accès à l'éducation ?

Plusieurs raisons expliquent que les filles vont moins à l'école : dans certaines familles, les filles restent souvent à la maison pour aider aux tâches ménagères ou agricoles. Il existe aussi le fait de se marier très tôt ou d'avoir des enfants. Dans ce cas, elles sont souvent contraintes de rester à la maison pour s'occuper du ménage. Dans certains endroits du monde, une fille enceinte ou mariée n'est plus acceptée dans l'école.

Il y a aussi le manque d'espace prévu pour elles (des toilettes, des produits d'hygiène disponibles), des problèmes d'accessibilité (écoles éloignées de leur foyer ou de difficile accès), des problèmes de sécurité (écoles situées dans une zone dangereuse, harcèlement de rue, écoles qui sont la cible de la traite des êtres humains, etc.). Les crises et les conflits exacerbent ces difficultés.

Les croyances et pratiques culturelles qui existent dans certaines sociétés peuvent également être à la base de cette inégalité. Par exemple, dans certains contextes, les parents investissent moins dans l'éducation des filles car quand elles se marient, elles quittent la famille et elles ne s'occuperont plus de leurs parents, ce qui n'est pas le cas des garçons.

*Et pourquoi devrions-nous nous engager pour que le droit à l'éducation soit respecté partout dans le monde ?*²²

- ✓ Les jeunes filles bénéficiant d'un enseignement secondaire de qualité risquent trois fois moins d'être forcées à un mariage précoce.
- ✓ Les filles qui vont à l'école pendant au moins 9 ans ont plus de chances d'obtenir un emploi et d'être autonomes.
- ✓ Les jeunes filles bénéficiant d'un enseignement de qualité deviennent mères plus tardivement, ont moins d'enfants et sont mieux en mesure de les protéger contre certaines pratiques néfastes, telles que l'excision.
- ✓ Les jeunes filles capables de lire sont en meilleure santé et les chances de survie de leurs enfants sont cinq fois supérieures à celles des enfants de mères illettrées.
- ✓ Des garçons et des filles éduqué·e·s sont en meilleure position pour remettre en question les pratiques et normes sociales qui peuvent être néfastes, par exemple lorsqu'ils-elles refusent de marier ou d'exciser leurs filles.
- ✓ Les femmes ayant été scolarisées envoient plus souvent leurs enfants à l'école et sont plus indépendantes d'un point de vue économique.

²² <https://www.planinternational.be/fr/blog/le-droit-une-education-de-qualite-pour-les-filles#:~:text=Une%20%C3%A9ducation%20inclusive%20et%20de%20qualit%C3%A9%20d%C3%A8s%20le%20plus%20jeune,paix%20et%20de%20la%20citoyennet%C3%A9>



JEU « LE MONDE QUI TOURNE »



Public cible

- Enfants (+7 ans), jeunes et adultes
- Nombre de joueurs : 5 à 20 joueurs
- Langue : français, anglais et néerlandais



But du jeu

- En apprendre davantage sur les violences basées sur le genre, tout en s'amusant



Matériel

- Un jeu de 55 cartes, correspondant aux six thèmes présents sur le dé ainsi que 6 cartes « élimination »
- Un plateau de jeu
- Un livret de jeu
- Un grand dé dont chaque face correspond à un thème de questions; « pour rire », « genre et violence », « qui peut m'aider ? », « enfance et migration », « qui es-tu ? » et « imagine ».




Préparation

Attention, étant donné que la thématique abordée est assez complexe, et a un lien direct avec le vécu d'une majorité des enfants des centres d'accueil, nous conseillons qu'au moins la première utilisation de ce jeu soit accompagnée par un adulte encadrant, voire que des cartes soient adaptées/temporairement enlevées en fonction de l'âge et des capacités du groupe.

CHANTER... CHANSON RAP SUR LES VBG

Lors d'un atelier dans le cadre du projet Bridge, des jeunes ont réalisé une chanson rap qui évoque la question des violences et des VBG à la fois en français et dans diverses langues.

Pour écouter la chanson et regarder la vidéo de sa réalisation, visitez l'exposition virtuelle « Regards d'enfants sur la violence basée sur le genre » : <http://dei-belgique.be/expo-bridge/>.



CHANTER...

0:00 / 4:48

Exercices de rythme et de diction, changements de flows et de tempo, pour poser des mots sur ce qu'évoque la question des VBG chez ces jeunes défendant leur liberté et l'égalité entre tous-te-s.

LES ACTIVITÉS DU PROJET « BRIDGE »

1. La collecte de données

A deux reprises, nous sommes allés collecter des données auprès des enfants dans les centres d'accueil ainsi qu'à l'occasion d'une journée inter-centres qui a permis aux enfants de participer à des activités ludiques. A trois reprises, nous avons collecté des données auprès des professionnel-le-s d'accueil, d'abord du réseau officiel puis en élargissant.

Les résultats de ces collectes sont regroupés dans un rapport ainsi que dans deux infographies : une infographie regroupant les données issues de la collecte auprès des professionnel-le-s et une infographie à destination des enfants.



2. La formation des professionnel-le-s

Quelques chiffres : plus d'une centaine de professionnel-le-s formé-e-s, 9 journées de formation.

Les professionnel-le-s formé-e-s sont issus du réseau d'accueil, mais aussi membres de structures du secteur de l'aide aux enfants migrants. Ces formations ont été marquées par beaucoup d'interactions et un grand intérêt pour la thématique.

3. La discussion de cas

L'usage de cette méthodologie innovante a été l'occasion d'aborder des cas concrets donnés par les professionnel-le-s des centres. Par le partage d'expériences et d'expertises multidisciplinaires, ces discussions ont apporté des acquis cruciaux, applicables directement à des situations de terrain.

4. Les jeunes facilitateur·rice·s

Ils·elles ont entre 16 et 30 ans, avec un parcours de migration et ont un intérêt pour les questions de genre. Après une formation, ces jeunes ont pu mener des ateliers de sensibilisation auprès des enfants en faisant usage d'une méthodologie favorisant la participation. La participation des jeunes facilitateur·rice·s fut une expérience enrichissante grâce à leur engagement !



5. Les weekends de sensibilisation et créations d'outils

Cette sensibilisation a été encadrée par les jeunes facilitateur·rice·s avec l'intervention d'artistes. Pendant 4 week-ends, des enfants entre 8 et 17 ans ont pu participer à des ateliers de sensibilisation et de création d'outils autour des questions de genre et de VBG. Ces ateliers débutaient par une matinée de discussion puis se poursuivaient pendant une journée et demie par la création d'œuvres de sensibilisation.

Au total 4 types d'outils ont pu être créés : un grand jeu, des affiches illustrées, des affiches photos, une chanson. Tous ces outils sont distribués dans les centres d'accueil et sont disponibles en ligne sur le site du projet.

6. Développement d'autres ressources

Une multitude d'outils sont à la disposition de toutes et tous, notamment sur la plateforme ChildHub et sur notre site internet. Vous y trouverez des manuels de formation (Manuel pour les participant·e·s, Manuel pour les formateur·rice·s, Manuel de formation online), une formation en ligne, des infographies et webinaires.



SOUTIENS

Ce projet est financé par le Programme Droits, égalité et citoyenneté de l'Union européenne (2014-2020).

Avec le soutien de l'Organisation Internationale de la francophonie,
de la Ville de Bruxelles – Solidarité internationale
et de la COCOF (FIPI et Éducation permanente)



© Défense des enfants International Belgique : Rue Marché aux Poulets 30 - 1000 Bruxelles - Belgique
info@dei-belgique.be

ISBN : 978-2-931126-07-3

Dépôt légal : D/2021/14.132/1



**DÉFENSE DES ENFANTS
INTERNATIONAL
BELGIQUE** 

